

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 12 janvier 2023**

**N° 2023/003 - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX -  
MODIFICATION D'UN REPRÉSENTANT D'ASSOCIATION LOCALE**

Le 12 janvier 2023 à 19h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de M. Jean-Pierre BARNAUD, Maire, au nombre de 25, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 6 janvier 2023.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal pour la présente séance, Madame Christine COURTOIS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions et les a accepté(e)s.

**Étaient présents :**

M. Jean-Pierre BARNAUD Maire.

M. Jacques DRIESCH, Mme Anne-Marie VIALATOUX, M. Didier TREMOUREUX , Mme Christine COURTOIS, M. Didier STHOREZ, Mme Annie PELLET-SCHIFFRINE, M. Brice CHATEL, Mme Félicia BOISNE-NOC, M. Pierre-Alexandre BAUX, Maires-adjoints.

M. Jean-Louis POUJOL, M. Jean-François FABRE, M. Richard DELLA-MUSSIA, Mme Valérie MICHEL, Mme Sophie LE MONNIER, Mme Véronique GLOVER, Mme Nathalie PAOLUCCI, Mme Samira GUERROUMI, Mme Teresa LOSSO, M. Mickaël ASSOUS , M. Jean-Luc DOUBLET, M. Emmanuel PUPPO, Mme Laurence GRANDJEAN, Mme Orianne LOUAIL, M. Yahne BECKET MOUCKOLAS, Conseillers municipaux.

**Étaient représentés :**

M. Jean-Jacques LE TARNEC, pouvoir à Mme Félicia BOISNE-NOC

Mme Martine LERFEL, pouvoir à M. Mickaël ASSOUS

M. Denis FASANARO, pouvoir à M. Richard DELLA-MUSSIA

Mme Françoise TROUVILLE, pouvoir à M. Jacques DRIESCH

Mme Christiane CORNU, pouvoir à Mme Teresa LOSSO

M. Hamza MOKHTARI, pouvoir à M. Pierre-Alexandre BAUX

Mme Annie BOUDEVILLAIN, pouvoir à M. Emmanuel PUPPO

**Était absent :**

Mme Marie-Christine DIRRINGER.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des Conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Membres composant le Conseil Municipal ... :	<b>33</b>
Membres en exercice .....	<b>33</b>
Membres présents .....	<b>25</b>
Membres excusés et représentés .....	<b>7</b>
Membre absent non représenté .....	<b>1</b>



**OBJET : COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX -  
MODIFICATION D'UN REPRÉSENTANT D'ASSOCIATION LOCALE**

**VU** l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n°2020/013 du 23 juillet 2020 fixant la composition et désignant les membres composant la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

**VU** le procès-verbal du conseil d'administration du Centre Omnisports de Chennevières en date du 28 novembre 2022 actant du remplacement de M. Jean-Philippe DEVEAUX à la présidence de l'association Centre Omnisports de Chennevières par Mme Marianne BREART,

**CONSIDERANT** que Monsieur Jean-Philippe DEVEAUX siégeait au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) en tant que représentant du COC,

**CONSIDERANT** que la perte, pour M. Jean Philippe DEVEAUX de son statut de Président du COC, entraîne de facto la perte de son siège au sein de la CCSPL,

**CONSIDERANT** que, dans ces circonstances, il convient de désigner le nouveau représentant du COC au sein de la CCSPL,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

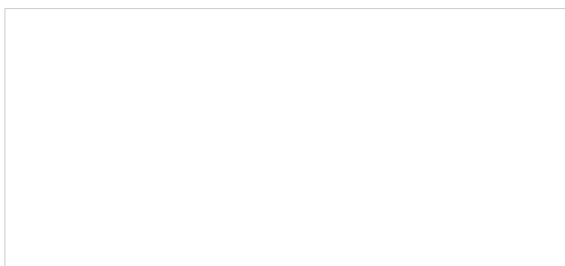
Après examen et délibéré,

**À L'UNANIMITÉ,**

**32 VOIX POUR**

**ARTICLE UNIQUE** : Approuve la désignation de Madame Marianne BRÉART, représentante de l'association Centre Omnisports de Chennevières, pour siéger au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents



Le Maire,



**Jean-Pierre BARNAUD**

La présente délibération, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Chennevières-sur-Marne.